



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° 19-06/103-PREF-SDS du 21 juin 2019
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée
"5 SUR 5 SECURITE" à l'occasion de l'évènement « C' l'été » place des Epars à Chartres
du 24 juin au 04 juillet 2019

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-028-2117-02-19-20180362150 du 19 février 2018 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, délivrée à la société « 5 SUR 5 SECURITE » sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 Chartres ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer n° AUT-028-2115-07-20-20160530339 du 20 juillet 2016 du Conseil national des Activités Privées de Sécurité délivrée à la société « NDI SECURITE » sise 12 bis rue de la Chaîne de Lorette à Châteauneuf-en-Thymerais (28170), société sous-traitée par la société « 5 SUR 5 SECURITE »,

Vu la demande présentée le 20 juin 2019 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société « 5 SUR 5 SECURITE » tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance ou de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de l'évènement « C'est l'été » place des Epars à Chartres du lundi 24 juin au jeudi 04 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° A-V-2019-1791 du 24 juin 2019 portant autorisation précaire d'occupation du domaine public communal sans emprise à la Direction de la Jeunesse et Sports Grands Equipements de la ville de Chartres, du lundi 24 juin 2019 à 08h00 au vendredi 05 juillet 2019 à 18h00;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

La société « 5 SUR 5 SECURITE », sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de gardiennage sur la voie publique à Chartres place des Epars, à l'occasion de l'évènement

« C'été » les nuits des 24 et 25 juin 2019 de 17h30 à 08h00 et les nuits du 26 juin au 04 juillet 2019 de 22h30 à 08h00 ;

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	Agents suppléants
Monsieur Abdelhamid OUYOUSSEF	Monsieur Sébastien RIBEMONT
Monsieur Ramzy CHERIF	Monsieur Ludwig PRONZOLA
Monsieur Jessy N'DINGA	Monsieur Cédric FROGER
Monsieur Iniaki DIEZ FERNANDEZ	Monsieur Frédéric PLESSIS
Monsieur Yssouf TOURE	Monsieur Anthony STEPHANT
Monsieur Patrick BENA NGANGU	Monsieur Damien CANTIN
Monsieur François DEMBADOUNO	Monsieur Sylvain MARY
Monsieur Kevin BONIFACE	Monsieur Arnaud JOUR
Monsieur Fillmore MAMPUYA	Monsieur Hakim TOLHI
Monsieur Djaffar KERBICHE	

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

Le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet



Juliette AUBRUN